

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de cession avec la compagnie "Annguéléia Spectacles" pour le spectacle de Noël de l'école maternelle "Gribouille et la lettre du Père Noël"

N°2025/109

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'organisation du spectacle de Noël au cadran à destination du jeune public de l'école maternelle dans le cadre des fêtes de fin d'année 2025

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec la production, Annguéléia Spectacles située 38 Chemin du Suye 06350 PEYMEINADE, pour la réalisation du spectacle « Gribouille et la lettre du Père Noël » le mardi 16 décembre 2025 à 09h30 au Cadran.

Article 2 : D'accepter le montant de ce contrat qui, pour la commune, s'élève à 940 euros TTC (neuf cent quarante euros TTC).

Article 3 : La dépense est inscrite au chapitre 011 du budget municipal.

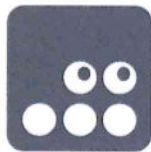
Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 24/10/2025

Le Maire,
Michel ILLAC



Annguéleia Spectacles ::



PRESTATAIRE : Angélique WALLEMME GOSSE -EI-
SIRET : 514 158 476
N°TVA intracommunautaire : FR64 514158476
Angelique@anngueleia-spectacles.fr
Tel. : (+33) 06 77 63 50 16

Etablissement :

Angélique WALLEMME GOSSE
38 Chemin du Suye
06530 PEYMEINADE - FRANCE
SIRET : 514 158 476 00051

Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le 30/10/2025

DATE : ID : 013-211300330-20251030-2025_109-AR

ORGANISATEUR :

Mairie d'Ensues-la-Redonne
15 avenue du Général-Monsabert
13820 ENSUES LA REDONNE
FRANCE

(Merci de compléter et de modifier si nécessaire)

CONDITIONS de représentation - CONTRAT de Cession pour la prestation prévue le 16/12/2025

Le spectacle aura lieu à cette adresse (lieu et coordonnées précises à indiquer) :

Le Cadran - Chemin du stade, 13820 Ensues la Redonne

Une salle obscurcie est préconisée, tout en évitant le noir complet dans le public. Cette configuration n'est toutefois pas obligatoire.

La **personne référente** que la comédienne pourra joindre facilement à son arrivée le jour de la représentation est :

M. / Mme **BULTE Emmanuelle** Téléphone portable : **06.01.72.10.73**

L'arrivée de l'intervenante est prévue au moins 1h45 avant celle des spectateurs (2h15 si la représentation a lieu l'après-midi et qu'un repas est pris sur place).

Une place de stationnement à proximité du lieu de représentation est souhaitée pour le déchargement du matériel, ainsi qu'une place gratuite et si possible réservée pour laisser le véhicule pendant toute la durée de la présence de la comédienne (montage, représentation et démontage).

L'organisateur prévoira une personne pour assister la comédienne lors du transport du matériel de spectacle depuis son véhicule jusqu'à l'espace scénique (environ 5 minutes). L'intervenante sera ensuite autonome pour l'installation du décor.

Le spectacle sera joué dans un auditorium ou une salle de spectacle. La comédienne s'adaptera à l'espace scénique disponible (dimensions idéales de l'espace scénique : ouverture 6m / profondeur 5 m).

L'organisateur se chargera de l'installation des spectateurs afin d'assurer à tous une bonne visibilité du spectacle.

La **représentation**, d'une durée de 45 minutes environ, débutera à **09** ..h. **30** ..

La **sonorisation et l'éclairage** de l'espace scénique seront assurés :

☒ par un régisseur fourni par le lieu, si celui-ci en est équipé :

Monsieur/Madame **Vlieghe Fabien**

Téléphone : **06 13 59 91 80** - Email : **fabien.vlieghe@mairie-ensues.fr**

☐ par Annguéleia Spectacles.

L'organisateur mettra à disposition une personne pour assister la comédienne lors du transport du matériel de spectacle entre l'espace scénique et son véhicule, qui s'effectuera environ une heure après la fin de la représentation, une fois le rangement terminé.

Le **repas** du midi ou du soir pour la comédienne selon son horaire d'arrivée et/ou de départ sera pris en charge par l'organisateur si cela est possible. ☒ Oui ☐ Non

Annguéleia Spectacles est titulaire des droits d'auteur des œuvres présentées. N'étant pas adhérente à la SACEM, aucun droit ou forfait n'est à régler auprès de celle-ci par l'organisateur.

L'organisateur versera à Angélique WALLEMME, sur présentation de fact
940,00 € TTC dont la TVA à 5,5 % : 49,00 €, **charges sociales et fiscales**
administratif ou virement bancaire de préférence, par espèces (somme inf

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le 30/10/2025 par mandataire
ID : 013-211300330-20251030-2025_109-AR

En cas d'impossibilité d'accueil liée à une situation sanitaire défavorable avec prise de décision au niveau national impliquant la suppression de toute manifestation publique, la date de représentation sera reportée dans les 6 mois suivants et l'organisateur pourra choisir un autre spectacle correspondant au thème de saison.

En cas de maladie d'une comédienne, un changement de distribution, un changement de spectacle ou un changement de date pourra être convenu.

Dans tous les cas, la prestataire et l'organisateur s'accorderont pour essayer de trouver une solution qui satisfasse les deux parties.

Sauf en cas de force majeure, maladie grave, accident, incendie, cambriolage, catastrophe naturelle ou interdiction d'organisation par décision préfectorale, toute annulation du fait de l'une des parties entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité égale à 35 % du montant total de la prestation correspondant à la représentation annulée lorsque l'annulation a lieu plus de 20 jours avant la date de la représentation, et 50 % du montant total de la représentation annulée lorsque l'annulation a lieu dans les 20 jours précédant la date de la représentation.

Si des contestations ou des différends ne peuvent être réglés, les parties conviendront de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables.

La prestataire,
Angélique GOSSE



Nom et signature de l'organisateur précédés de la mention "Lu et approuvé" :

Lu et approuvé
Monsieur Le Maire,
Michel ILLAC

Date: 26 10 2025



ATTENTION

Merci de bien vouloir VERIFIER NOS COORDONNEES sur votre Fiche Prestataire

 Boursobank

Titulaire du compte

EI ANGELIQUE WALLEMME
1 AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
59810 LESQUIN

Domiciliation

Boursobank
44 rue Traversière
92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX FRANCE

Relevé d'Identité Bancaire

Compte bancaire

BIC / SWIFT

BOUS FRPP XXX

IBAN

FR76 4061 8804 8000 0405 1529 715

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Cle RIB
40618	80480	00040515297	15